

Audience DZPAF EST du 20 février 2018



Mardi 20 février 2018, une délégation zonale UNITE SGP POLICE FO était reçue par Christian LAJARRIGE, directeur zonal de la Police Aux Frontières de la Zone EST.

Participaient au titre de notre organisation syndicale, Stéphane MORISSE, Secrétaire National Délégué à la Zone EST, Christophe FERNANDEZ Régional Bourgogne Franche-Comté, Catherine MASSON pour la Moselle, Laurent BESSIN pour la Meurthe-et-Moselle, Bertrand PAYSSERAND pour le Bas-Rhin, Mickaël JANNEL pour la région Bourgogne Franche-Comté et votre serviteur Eric WAGNER pour le Haut-Rhin.

Concernant le département 68, Monsieur le Directeur Zonal de la PAF Est a été particulièrement sensibilisé sur la situation critique de l'aéroport Bâle-Mulhouse. La situation du SPAFT Saint-Louis a également été évoquée.

Ci-dessous les points abordés au titre des services PAF du HAUT-RHIN.



--> **Le manque d'effectifs dans les brigades UCT (Unités de Contrôle Transfrontalier) :**



Il engendre une surcharge de travail pour les collègues, avec son cortège de conséquences : fatigue, stress, mauvaise ambiance, démotivation, maladie. Interpellé sur un hypothétique renfort de 12 fonctionnaires au 1^{er} mars 2018, M. le DZ dément catégoriquement. Ces 12 personnes correspondent en réalité au renfort prévu pour le CRA de Geispolsheim.



M. le DZ estime que l'effectif des UCT est globalement en augmentation ces dernières années mais que, la charge de travail augmentant avec l'accroissement du trafic sur la plate-forme, aucune amélioration n'est perceptible par les fonctionnaires.



Si nous sommes d'accord sur l'augmentation significative du trafic enregistré, nous refusons sa lecture quant à l'augmentation des effectifs, obérée par les départs (retraites, mutations, changements de service, demandes de travail en temps partiel, entrées en école d'ADS...) et, tout récemment, la création d'une Unité Cynophile (2 fonctionnaires prélevés sur les UCT).



Questionné au sujet des demandes en effectifs, il nous répond qu'il en émet dans les limites définies pour le fonctionnement de ses différents services, estimant qu'une demande supérieure ne serait pas crédible auprès de la Direction Centrale. Il nous précise avoir ainsi sollicité un renfort de 18 fonctionnaires pour l'ensemble du Haut-Rhin, mais souhaite rester prudent sur le sujet, la décision finale n'ayant pas été rendue par la DC à ce jour.

--> **Les horaires de travail des brigades UCT :**



A l'usage, le nouveau cycle de travail (4/2 inversé) n'est pas vécu par les personnels y étant soumis comme un progrès par rapport à celui qu'il remplace. La fatigue n'est pas moindre, malgré la suppression de la "basculé". Par contre, le repos de cycle est significativement raccourci, laissant aux collègues encore moins de temps de repos et de disponibilité pour leur vie privée, familiale ou sociale.



M. le DZ comprend, soulignant que si les effectifs le permettaient, il serait très favorable à la mise en place du cycle en 2/2/3. Il rappelle toutefois qu'un sondage avait été réalisé auprès des intéressés avant la mise en place de ce service.



Le choix alors laissé consistant pour les fonctionnaires, à opter entre peste et choléra, l'avons informé que nombreux sont les collègues qui souhaitent actuellement s'y soustraire, d'où les multiples départs (mutations, demandes de changement de service, et même démissions d'ADS...).



M. le DZ propose de changer pour un cycle différent, à la condition qu'une majorité significative de fonctionnaires UCT s'exprime sur un choix précis, tout en excluant pour l'heure, faute de personnels suffisants, le 2/2/3.

--> **Inadéquation entre effectifs et missions :**



Impossibilité de gérer de front l'ensemble des missions avec 5 ou 6 fonctionnaires présents lors des vacances de jour :

- 1 Chef de poste : responsable de ses missions propres (armurerie, affectation des composteurs, gestion de ses effectifs, etc...), mais aussi gestionnaire des nombreuses interventions de police dans l'aérogare.

- 4 ou 5 effectifs : jonglent pour armer 4 aubettes Arrivées et 3 aubettes Départs, en fonction des besoins du moment.

Mais ces mêmes effectifs assurent également la garde de la Zone d'Attente, établissent des droits de chancellerie, des fiches sûreté, participent aux dispositifs mis en place lors du passage de personnalités, aux différentes sessions de formation, séances de tir, etc... Toutes ces missions, souvent concomitantes, ne pouvant être assurées avec toute l'efficacité et la sécurité requises, engendrent stress et souffrance parmi les collègues.



M. le DZ comprend, mais n'a pas de solution car toutes ces missions incombent aux intéressés. Il ne peut que suggérer de les prioriser, en hiérarchisant selon l'importance ou l'urgence des missions.

--> **La mixité franco-suisse des aubettes :**



Présentée comme une avancée lors de sa mise en place, elle était décidée et réalisée fin 2015, unilatéralement et sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales. Cette disposition s'avère, à l'usage, source de problèmes récurrents dont les collègues pâtissent :

- Plus aucune communication pendant le temps passé en aubette, en raison de la barrière de la langue.

- Préjudiciable à la formation en aubette des nouveaux arrivants : avant la mixité, un nouvel arrivant se retrouvait, dans une même aubette, en compagnie d'un fonctionnaire français aguerri qui lui servait de "tuteur".

- Fichiers informatiques différents, conduisant certains passagers se sachant en délicatesse avec les services répressifs suisses à préférer le contrôle par le préposé français, et inversement. La personne concernée ne sera pas détectée, un comble au regard du RCFI qui impose un contrôle à 100 % à l'entrée du territoire!

- Contrôle transfrontalier réalisé différemment par les Suisses : aucun compostage dans le passeport d'un ressortissant extra-Schengen titulaire d'une carte de résident, contrairement aux dispositions du Code Frontière Schengen.



M. le DZ prend acte, y voit une bonne image affichée pour les passagers, lors de leur arrivée, mais n'a aucun autre commentaire à apporter sur la genèse ou la pertinence de ce dispositif. Aucun changement en perspective.

--> **Conditions générales de travail :**

En raison du manque d'effectifs, certains points particuliers et récurrents génèrent stress et souffrance chez le policier français :

- Refus d'entrée établis par les garde-frontières suisses : la personne refusée est gardée jusqu'à son vol retour par les seuls fonctionnaires PAF, rendus indisponibles pour d'autres missions (d'où charge de travail plus élevée pour les autres collègues, pourtant déjà en nombre insuffisants).

- Dans l'aubette, absence de communication entre le garde-frontière suisse et le fonctionnaire UCT. Ce dernier ne parle plus à personne durant toute la durée de sa vacation.

- Les garde-frontières suisses étant beaucoup plus nombreux que leurs homologues français une rotation leur permet de n'effectuer qu'une à deux heures en aubette avant de bénéficier d'une relève, tandis que le fonctionnaire PAF passe régulièrement 07h30 par vacation de 08h10 en aubette. Il lui reste donc environ 40 mn par vacation, pour s'alimenter et satisfaire à ses besoins physiologiques, boire un café, échanger avec ses collègues ...

- Isolé, effectuant un travail répétitif, sans échange avec ses collègues, tout liant et toute cohésion disparaît, ce qui nuit gravement à l'équilibre du fonctionnaire UCT, mais aussi à la brigade et, donc, au service entier.

--> **Divers :**



Proposition de doter d'une cagoule les effectifs habilités au HKG36, afin de leur garantir l'anonymat en cas d'intervention lors d'une tuerie de masse.



Véto de M. le DZ, qui nous a informé que cela avait fait l'objet d'un arbitrage négatif au niveau national.



Rappel à M. le DZ de l'accroissement du volume de passagers par le rajout, à compter du 26 mars, de 4 vols par semaine depuis Athènes. Plus de vols, mais pas d'effectifs supplémentaires.



M. le DZ sait.



On ne lâche rien !

www.unitesgppolice.com



CONCLUSION

La situation des UCT à BMA a été évoquée dans sa plus exacte réalité, en insistant sur les raisons pour lesquelles cette unité ne représentait plus un service attractif, réalité en passe de devenir de notoriété publique dans le département et au-delà.

Il a été souligné qu'en l'absence d'un renfort significatif en effectifs et de la mise en place d'un cycle de travail en 2/2/3, cette réalité n'évoluera pas.

M. le DZPAF a entendu notre exposé concernant la situation de BMA mais émet des nuances sur notre analyse, notamment en ce qui concerne l'attractivité du service.

Hormis les réponses relatées dans le présent, il n'a aucune solution concrète et immédiate à apporter face aux difficultés évoquées.

Parmi les autres points abordés, le SPAFT de Saint-Louis, au sujet duquel ont été évoqués :

- le manque d'effectifs en Brigades par rapport aux missions (garde LRA, escortes, patrouilles...)
- la vétusté des locaux,
- les véhicules en fin de vie,
- le matériel HS faute de suivi dans l'entretien (Karchers, ...)
- les chaises cassées du poste de police.

Par ailleurs, concernant la PAF 68 en général, il a été fait part à M. le DZ de l'interprétation optimiste des indicateurs RPS pour l'année 2017, lors de la réunion de l'observatoire du 30 janvier 2018.

Au travers d'un exemple concret, a été souligné avec quel sérieux sont pris en compte certains besoins, pourtant basiques. Ainsi du renouvellement de certains fauteuils, au SPAFT de Saint-Louis et dans les aubettes de l'aéroport, certains d'entre eux présentant un état de délabrement avancé.

Le sujet ayant été évoqué lors de cette réunion du 30.01.2018, Mme la DIDPAF proposait de remplacer les sièges défectueux en puisant dans une réserve qu'elle avait opportunément pu constituer en récupérant des effets mobiliers à l'occasion du déménagement du TGI de Strasbourg.

Pourtant disponibles, ces sièges n'étaient toujours pas acheminés, au 20.02.2018... Devant un tel constat, comment les fonctionnaires peuvent-ils se sentir considérés?

M. le DZ a fait remarquer qu'à peine trois semaines s'étaient écoulées depuis cette réunion. Immédiatement, proposition lui a alors été faite de fournir le moyen de transport, en échange de quoi vos représentants se portaient volontaires pour les acheminer depuis Strasbourg et les distribuer dans les meilleurs délais.

Proposition restée sans réponse...

